

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le vingt-quatre juin à dix-huit Heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Jacques THOMAS présente un pouvoir de Monsieur Hervé MASSARDIER

Excusés :

François DENISSIEUX

Objet : Vu les délibérations D 11 03 719 du 22 juin 2011, D 12 03 748 du 27 juin 2012, D 13 04 784 du 26 juin 2013 et D14 05 819 du 25 juin 2014.
Piscine intercommunale :
tarification Considérant qu'il convient d'ajuster certains articles en raison des nouvelles activités proposées à la rentrée de septembre 2015.

	Résidents	Extérieurs
Forfait activité à l'année	165€	181.5€

Considérant que le Président rappelle que le SIM est amené à mettre à disposition de communes, associations, centres de loisir... ses éducateurs sportifs pour animer une activité sur le territoire intercommunal.

	Communes membres du SIM : tarif horaire	Autres communes, associations, club
Mise à disposition d'un ETAPS pour activité terrestre ou nautique sur le territoire intercommunal	gratuit	30 € par heure

Après délibération, à l'unanimité,

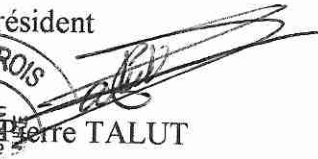
Le Comité Syndical :

- APPROUVE ces tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2015
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 29 juin 2015

Le Président

Pierre TALUT
